

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2016-01-01-015

**Arrêté 16-20 du 01012016 portant organisation de la
DREAL de Normandie**

Arrêté 16-20 du 01012016 portant organisation de la DREAL de Normandie



PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Pôle gestion fonctions supports et
modernisation**

**Mission Coordination générale, stratégie
immobilière et budgétaire**

Affaire suivie par Angélique FELICITE
Tél. 02 32 76 51 67
Mél. angelique.felicite@haute-normandie.pref.gouv.fr

**Arrêté portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Normandie - N° 16.20**

**La Préfète de la région Normandie, Préfète de Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1er ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Nicole KLEIN, Préfète de la région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BERG, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement des régions Haute-Normandie et Basse-Normandie, réunis en formation conjointe le 4 décembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales

Article 1 - La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie a son siège à Rouen. Les services du siège de la DREAL sont localisés à Rouen et à Caen.

Le directeur est assisté de trois adjoints. Un directeur adjoint est chargé de missions régionales. Deux directeurs adjoints sont chargés de missions départementales et constituent à ce titre les interlocuteurs privilégiés des préfets de département.

Article 2 - L'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- la mission communication (MiCOM),
- la mission qualité environnement et appui (MQEA),
- les chargés de mission auprès du secrétariat général pour les affaires régionales (CMSEAR),
- la mission estuaire de la Seine (ME),
- la mission Mont Saint-Michel (MMSM),
- le service du pilotage régional (SPR),
- le secrétariat général (SG),
- le service du management de la connaissance et de l'appui aux projets (SMCAP),
- le service énergie climat logement aménagement durable (SECLAD),
- le service ressources naturelles (SRN),
- le service risques (SRI),
- le service sécurité des transports et des véhicules (SSTV),
- le service mobilités et infrastructures (SMI),
- l'unité départementale Rouen-Dieppe (UDRD),
- l'unité départementale du Havre (UDLH),
- l'unité départementale de l'Eure (UDE),
- l'unité départementale du Calvados (UDC),
- l'unité départementale de la Manche (UDM),
- l'unité départementale de l'Orne (UDO).

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

Article 3 -

- **La mission communication** est chargée de la communication interne. Elle coordonne la communication externe de la DREAL réalisée sous l'autorité de la préfecture de région et des préfectures de département. La mission communication conçoit et réalise les supports et les productions graphiques nécessaires. Elle administre le site intranet de la DREAL, et son site internet sous l'autorité de la préfecture de région.
- **La mission qualité environnement et appui** est chargée du développement et du suivi du système de management de la qualité, du label Marianne, et de la fonction de conseil en gestion et management. Elle apporte son appui aux services de la DREAL, en tant que de besoin, en matière d'organisation, notamment pour la réussite de la transition entre l'organigramme au 1er janvier 2016 et l'organigramme-cible au 31 décembre 2018.
- **Les chargés de mission auprès du secrétariat général pour les affaires régionales** sont chargés par le secrétariat général pour les affaires régionales du suivi en préfecture de région des dossiers relevant de la DREAL.
- **La mission estuaire** de la Seine coordonne l'action des services pour l'aménagement et le développement durable de l'estuaire de la Seine, en particulier pour la gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine. Elle veille à la cohérence des politiques publiques d'aménagement et de développement durable sur le territoire de l'estuaire.
- **La mission Mont Saint-Michel** assure, sous l'autorité de la préfecture de région et de la préfecture de la Manche, la représentation permanente de l'État auprès des partenaires parties prenantes de la gouvernance du site et de la Baie. Elle coordonne l'action des services, et veille à la bonne mise en œuvre des moyens.
- **Le service du pilotage régional** prépare et met en œuvre les actions relevant de la responsabilité du directeur, auprès du préfet de région, en tant que responsable de BOP délégué (RBOP). Il met en œuvre les procédures collectives régionales en matière de ressources humaines. Il élabore le plan régional de développement des compétences et le programme régional de formation. Il assure la gestion administrative et la pré-liquidation de la paye des agents appartenant aux corps à gestion déconcentrée ou à paye déconcentrée affectés dans les services ayant leur siège en région ou dans les départements et régions d'Outre-Mer (DROM). Il met en œuvre le droit à l'information sur la retraite et assure la pré-liquidation des dossiers de retraite des agents affectés dans les services ayant leur siège en région. Il organise l'offre de service social du travail et la médecine de prévention.
- **Le secrétariat général** est chargé des fonctions supports de proximité de la DREAL. Il assure le conseil juridique en amont et le suivi des dossiers contentieux. Il est chargé des ressources humaines, du développement des compétences et de la formation des agents de la DREAL. Il coordonne les affaires financières et comptables de la DREAL en tant qu'unité opérationnelle, conseille les services de la DREAL en matière de commande publique et assure le secrétariat de la commission des marchés. Il est chargé des moyens généraux et de l'informatique. Il est chargé de la documentation et des archives du site de Rouen. Le secrétaire général assure auprès du directeur la fonction de responsable sécurité-défense.

- **Le service du management de la connaissance et de l'appui aux projets** est chargé de la production de données et de connaissances sur les territoires, de l'administration des données localisées, de la réalisation de prestations cartographiques et de la valorisation et de l'exploitation des données, notamment statistiques, au travers de publications, d'observatoires et d'études. Il anime et coordonne le programme d'études régional. Il met à disposition du public les informations produites par la DREAL. Il est chargé de la documentation et des archives du site de Caen.
- **Le service énergie climat logement aménagement durable** promeut la transition énergétique pour la croissance verte, la transition écologique et l'économie circulaire. Il favorise la croissance verte et contribue au développement des emplois verts. Il met en œuvre en région la politique nationale en matière de climat, d'air et d'énergie et apporte son soutien aux projets de production d'énergie renouvelable. Il est chargé du portage en région des politiques de l'habitat, du logement et de la construction. Il assure le suivi des politiques foncières. Il contribue à la connaissance des territoires et aux projets d'aménagement durable. Il porte en région la politique nationale du paysage et met en œuvre les procédures de classement de sites. Il élabore les avis de l'autorité environnementale pour les projets, plans et programmes et documents d'urbanisme.
- **Le service ressources naturelles** est chargé du pilotage régional de la politique nationale de l'eau et de la politique nationale de la biodiversité. Il est chargé du suivi de la mise en œuvre des directives européennes relatives à l'eau et des directives européennes relatives à la biodiversité. Il réalise la prévision des crues de la Seine aval et des fleuves côtiers normands. Il assure l'entretien, le développement et l'optimisation du réseau des stations hydrométriques du réseau hydrographique normand. Il conduit, au sein des services de l'État, la stratégie régionale de la biodiversité et met en œuvre la politique de préservation des aires protégées et de protection des espèces. Il coordonne et met en œuvre la politique de protection et de valorisation des sites Natura 2000. Il est chargé du développement de la connaissance du patrimoine naturel. Il promeut une gestion intégrée et durable de la mer et du littoral.
- **Le service risques** est chargé de l'inspection et du suivi des installations classées. Il assure l'instruction des dossiers d'autorisation et de modification relatifs aux installations classées. Il est chargé de la sécurité industrielle des équipements sous pression, et des canalisations de transports de matières dangereuses et de distribution de gaz. Il élabore les plans de prévention des risques technologiques et assure le suivi de leur mise en œuvre. Il instruit les études de danger des infrastructures de transport. Il est chargé des missions régionales relatives aux risques naturels et au contrôle des ouvrages hydrauliques. Il assure les missions relevant du code minier, en particulier en matière d'après-mines. Il est chargé de l'inspection du travail dans les carrières.
- **Le service sécurité des transports et des véhicules** est chargé du contrôle des véhicules et veille au respect de la réglementation par les organismes de contrôle intervenant en délégation de service public. Il assure la régulation des professions du transport et est chargé de garantir le respect des règles économiques et sociales. Il contrôle les transports routiers de personnes et de marchandises, ainsi que les commissionnaires de transports. Il contribue à l'animation du secteur des transports routiers par la connaissance et l'accompagnement du secteur, en intégrant les enjeux du secteur et les problématiques environnementales. Il contribue à l'animation et à la coordination régionales des services de l'Etat dans le domaine de la sécurité routière et de l'éducation routière. Il assure la valorisation régionale des données de sécurité routière.

- **Le service mobilités et infrastructures** est chargé de porter les politiques publiques en matière de mobilités, de transports et de déplacements par l'incitation au report modal pour les transports de marchandises et par l'appui au développement des transports de voyageurs alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Il contribue au développement des ports de la façade maritime et à l'amélioration des conditions de navigation sur la Seine avec la modernisation des équipements. Il conduit le développement et la modernisation des itinéraires routiers de l'Etat. Il assure la maîtrise d'ouvrage de l'État sur le réseau routier national. Il met en œuvre les contractualisations sur le volet « mobilité multimodale » des Contrats de Plan État-Région et sur le volet « Maîtrise des flux et des déplacements » du Contrat de Plan Inter-régional État-Régions Vallée de la Seine. Il accompagne les porteurs de projets portuaires, fluviaux, ferroviaires, logistiques, et de transports collectifs, dans le déroulé des procédures administratives. Il accompagne les autorités organisatrices de la mobilité dans leurs réflexions pour l'élaboration de plans de déplacements urbains et de schémas locaux et régional de déplacements.

Article 4 - Les unités départementales Rouen-Dieppe, du Havre, de l'Eure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne assurent à l'échelle départementale, sous le pilotage fonctionnel du service risques, des missions d'inspection et de suivi des installations classées. Elles assurent en particulier l'instruction des dossiers d'autorisation et de modification relatifs aux installations classées. Elles contribuent à l'élaboration des plans de prévention des risques technologiques et au suivi de leur mise en œuvre. Les unités départementales contribuent à l'inspection du travail dans les carrières et au suivi de l'utilisation des explosifs dans les carrières.

L'unité départementale Rouen-Dieppe assure, pour le territoire de la Seine-Maritime et de l'Eure, sous le pilotage fonctionnel du service sécurité des transports et des véhicules, des missions de contrôle des véhicules, et veille au respect de la réglementation par les organismes de contrôle intervenant en délégation de service public sous le pilotage fonctionnel du service sécurité des transports et des véhicules.

L'unité départementale du Havre assure, pour l'arrondissement du Havre, sous le pilotage fonctionnel du service risques, des missions relatives à la sécurité industrielle des équipements sous pression, et des canalisations de transports de matières dangereuses et de distribution de gaz.

Les ressorts d'intervention des unités départementales, selon les missions concernées, sont précisés à l'annexe 1-b.

Article 5 - L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

Dans une première étape à compter du 1er janvier 2016, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions prévues pour les structures transitoires, et les constitutions de structures de l'organisation-cible, peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie, après avis du comité technique de la DREAL.

Article 6 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie et le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Le présent arrêté prend effet et est opposable aux tiers à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 01 JAN. 2016

La préfète



Nicole KLEIN

***Voies et délais de recours** – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie au 31 décembre 2018

1-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
	Mission communication	Rouen avec équipe à Caen
	Mission qualité environnement et appui	Rouen
	Chargés de mission SGAR	Rouen
	Mission estuaire de la Seine	Rouen
	Mission Mont Saint-Michel	Caen
	Service du pilotage régional <ul style="list-style-type: none"> • Bureau de l'appui au pilotage régional • Pôle régional du développement des compétences • Pôle support intégré de gestion administrative et de paye • Bureau régional du service social • Bureau régional de la prévention médicale 	Rouen Rouen Rouen Caen et Rouen Rouen et Caen Rouen et Caen
	Secrétariat général <ul style="list-style-type: none"> • Mission affaires Juridiques • Bureau des ressources humaines • Bureau des finances et des marchés publics • Bureau de la logistique et de l'immobilier • Bureau des technologies de l'information • Bureau de la documentation et des archives 	Rouen Rouen ou Caen Rouen avec équipe à Caen Caen Rouen avec équipe à Caen Rouen avec équipe à Caen Rouen
	Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets <ul style="list-style-type: none"> • Bureau de l'information géographique • Bureau de l'observation et des statistiques • Bureau des archives et de la documentation • Pôle études et transversalité 	Caen Caen Caen Caen Caen
	Service énergie climat logement aménagement durable <ul style="list-style-type: none"> • Bureau logement construction • Bureau de l'aménagement et du développement durable • Bureau climat air énergie • Bureau paysages et sites • Pôle budgétaire et financier • Pôle évaluation environnementale 	Rouen Rouen Rouen Caen Caen avec équipe à Rouen Caen Caen
	Service ressources naturelles <ul style="list-style-type: none"> • Bureau de l'eau et des milieux aquatiques • Bureau de l'hydrométrie, de l'hydrologie et de la prévision des crues • Bureau de la biodiversité et des espaces naturels • Pôle mer et littoral 	Caen Rouen Rouen avec équipe à Caen Caen et Rouen Caen
	Service risques <ul style="list-style-type: none"> • Bureau des risques technologiques accidentels • Bureau des risques technologiques chroniques • Bureau des risques naturels • Pôle après-mines Ouest 	Rouen Rouen Rouen et Caen Caen avec équipe à Rouen Caen

7

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service sécurité des transports et des véhicules	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau homologation et contrôle des véhicules • Bureau gestion des entreprises de transports • Bureau contrôle des transports 	Rouen Rouen et Caen Rouen et Caen Caen avec équipes à Saint-Lô, Alençon, Le Havre, Rouen et Angerville-la-Campagne
Service mobilités et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Mission expertise • Pôle mobilités • Division multimodalités • Division maîtrise d'ouvrage des projets routiers • Pôle gestion financière, procédures, méthodes 	Rouen Rouen Rouen Rouen Rouen et Caen Rouen et Caen
Unité départementale Rouen-Dieppe		Rouen
Unité départementale du Havre		Le Havre
Unité départementale de l'Eure		Angerville-la-campagne
Unité départementale du Calvados		Caen
Unité départementale de la Manche		Saint Lô
Unité départementale de l'Orne		Alençon

1-b Ressort des unités départementales

Unité départementale	Compétences mises en œuvre	Ressort d'exercice des compétences
Unité départementale Rouen-Dieppe	Inspection des installations classées Contrôle des véhicules	Arrondissements de Rouen et Dieppe Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure
Unité départementale du Havre	Inspection des installations classées Équipements sous pression et canalisations	Arrondissement du Havre Arrondissement du Havre
Unité départementale de l'Eure	Inspection des installations classées	Département de l'Eure
Unité départementale du Calvados	Inspection des installations classées	Département du Calvados
Unité départementale de la Manche	Inspection des installations classées	Département de la Manche
Unité départementale de l'Orne	Inspection des installations classées	Département de l'Orne

8

ANNEXE 2

Organisation au 1^{er} janvier 2016

2-a Organisation détaillée

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure, et où sont localisés tous les agents hors ceux appartenant à des sous-structures pour lesquelles une implantation différente est précisée dans le tableau.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Mission communication		Caen avec équipe à Rouen
Mission qualité environnement et appui		Rouen avec équipe à Caen
Chargés de mission SGAR		Rouen
Mission estuaire de la Seine		Rouen
Mission Mont Saint-Michel		Caen
Service du pilotage régional		Rouen
<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de l'appui au pilotage régional • Pôle régional du développement des compétences • Pôle support intégré de gestion administrative et de paye de Caen • Pôle support intégré de gestion administrative et de paye de Rouen • Bureau régional du service social • Bureau régional de la prévention médicale 		Rouen Rouen Caen Rouen Rouen et Caen Rouen et Caen
Secrétariat général		Rouen
<ul style="list-style-type: none"> • Mission affaires juridiques • Bureau des ressources humaines • Bureau des finances et des marchés publics • Bureau de la logistique et de l'immobilier • Bureau des technologies de l'information • Bureau de la documentation et des archives 		Rouen ou Caen Rouen avec équipe à Caen Caen avec équipe à Rouen Rouen avec équipe à Caen Rouen avec équipe à Caen Rouen
Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets		Caen
<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de l'information géographique • Bureau de l'observation et des statistiques • Bureau des archives et de la documentation • Pôle études et transversalité 		Caen avec équipe à Rouen Rouen Caen Rouen avec équipe à Caen
Service énergie climat logement aménagement durable		Rouen
<ul style="list-style-type: none"> • Bureau logement construction • Bureau de l'aménagement et du développement durable • Bureau climat air énergie • Bureau paysages et sites • Pôle budgétaire et financier • Pôle évaluation environnementale 		Rouen avec équipe à Caen Rouen avec équipe à Caen Caen avec équipe à Rouen Caen avec équipe à Rouen Caen Caen avec équipe à Rouen
Service ressources naturelles		Caen
<ul style="list-style-type: none"> • Bureau de l'eau et des milieux aquatiques • Bureau de l'hydrométrie, de l'hydrologie et de la prévision des crues • Bureau de la biodiversité et des espaces naturels • Pôle mer et littoral 		Rouen et Caen Rouen avec équipe à Caen Caen et Rouen Caen et Rouen
Service risques		Rouen
<ul style="list-style-type: none"> • Bureau des risques technologiques accidentels • Bureau des risques technologiques chroniques • Bureau des risques naturels • Pôle après-mines Ouest 		Rouen avec équipe à Caen Rouen et Caen Caen et Rouen Caen

9

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Service sécurité des transports et des véhicules	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau homologation et contrôle des véhicules • Bureau gestion des entreprises de transports • Bureau contrôle des transports 	Rouen Rouen et Caen Rouen et Caen Caen avec équipes à Saint-Lô, Alençon, Le Havre, Rouen et Angerville-la-Campagne
Service mobilités et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Mission expertise • Pôle mobilités • Division multimodalités • Division maîtrise d'ouvrage des projets routiers • Division maîtrise d'ouvrage des projets routiers, et mobilités • Pôle gestion financière, procédures, méthodes 	Rouen Rouen Rouen et Caen Rouen Rouen Caen Rouen et Caen
Unité départementale Rouen-Dieppe		Rouen
Unité départementale du Havre		Le Havre
Unité départementale de l'Eure		Angerville-la-campagne
Unité départementale du Calvados		Caen
Unité départementale de la Manche		Saint-Lô
Unité départementale de l'Orne		Alençon

2-b Ressort des unités départementales

Unité départementale	Compétences mises en œuvre	Ressort d'exercice des compétences
Unité départementale Rouen-Dieppe	Inspection des installations classées Contrôle des véhicules	Arrondissements de Rouen et Dieppe Départements de la Seine-Maritime et de l'Eure
Unité départementale du Havre	Inspection des installations classées Équipements sous pression et canalisations	Arrondissement du Havre Arrondissement du Havre
Unité départementale de l'Eure	Inspection des installations classées	Département de l'Eure
Unité départementale du Calvados	Inspection des installations classées	Département du Calvados
Unité départementale de la Manche	Inspection des installations classées	Département de la Manche
Unité départementale de l'Orne	Inspection des installations classées	Département de l'Orne

